

## **RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TUEJ-APASQ**

En vigueur jusqu'au 30 juin 2018, à moins qu'une nouvelle entente soit négociée d'ici là

### **Cachets minimums**

Décors	2,759.00 \$
Costumes	2,759.00 \$
Éclairages	1,822.00 \$
Son	1,822.00 \$

### **Redevances minimums** - dès la 1<sup>re</sup> représentation pour un minimum de 10 représentations

Décors	22.60 \$
Costumes	22.60 \$
Éclairages	18.50 \$
Son	18.50 \$

### **Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats**

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13.0% contribution

### **Déduction sur redevances pour tous les contrats**

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

### **Pour les concepteurs non membres de l'APASQ**

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective TUEJ-APASQ